

CHILI/ARGENTINE

La lutte contre l'impunité est un aspect fondamental de toute gouvernance de progrès

Index AI : AMR 03/001/2003

ÉFAI

Vendredi 11 juillet 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion du Sommet de Londres sur la gouvernance, Amnesty International lance un appel aux gouvernants pour qu'ils se prononcent contre l'impunité.

« *Le président du Chili, Ricardo Lagos, et le président de l'Argentine, Néstor Kichner, doivent faire part de leur volonté de voir abrogées les lois et décrets qui entravent la juste quête de la vérité et de la justice* », a déclaré Amnesty International.

« *Les atteintes aux droits humains perpétrées sous les régimes militaires qu'ont connus le Chili et l'Argentine constituent des crimes contre l'humanité qui suscitent une vive émotion au sein de l'opinion internationale.* »

Les *Ley del Punto Final* (Loi du « point final ») et *Ley de Obediencia Debida* (Loi sur le devoir d'obéissance), en Argentine, et le décret-loi 2191 (1978), au Chili, empêchent depuis des décennies les victimes d'atteintes graves aux droits humains commises lorsque l'armée était au pouvoir dans ces deux pays, ainsi que leurs proches, d'obtenir justice.

En Argentine, on attend toujours que la Cour suprême statue sur plusieurs jugements, qui ont déclaré nulles et anticonstitutionnelles les lois du « point final » et sur le devoir d'obéissance. Les tentatives de plusieurs pays, au niveau international, visant à faire extraditer et à juger les responsables de certaines de ces atteintes se sont heurtées à un refus d'extraditer de la part des gouvernements argentins successifs.

Les initiatives prises par les gouvernements chiliens civils pour résoudre le problème du lourd héritage que constituent toutes les atteintes aux droits humains perpétrées sous le régime militaire doivent se poursuivre. Il est essentiel que la justice continue à gagner en efficacité et en indépendance. Le gouvernement doit en outre inscrire au rang de ses priorités la reconnaissance des milliers de victimes de la torture ayant survécu au martyre et qui attendent toujours que les sévices dont elles ont fait l'objet soient officiellement reconnus

et que l'État leur accorde des réparations tant morales que judiciaires.

« *Les gouvernants des deux pays et les gouvernements progressistes aujourd'hui réunis à l'occasion de ce sommet doivent concrétiser les progrès accomplis en affirmant publiquement que les attentes de vérité et de justice des victimes et de leurs proches seront satisfaites sans réserves, et que ces personnes obtiendront notamment de justes réparations, tant économiques que morales et judiciaires* », a conclu Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5562, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>